

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 24 JANVIER 2025

Nombre de membres :

- au Conseil municipal : 13
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 17

Date de convocation : 20 janvier 2025.

Date de publication : 6 février 2025.

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre janvier à dix-neuf heures trente minutes, Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

Présents : MM. Robert LUQUET, Jean-André GUILLERMIN, Jacques PEREIRA, Dominique JOBARD, Loïc COLTEL, Bernard FAVRE, Bernard COTTIN, Fabrice THERVILLE, et Mmes, Marie-Claude POTTIER, Corinne MERLIN, Sophie DUMONTEL, Sonia BLONDEAU, Marie-France AULAS.

Excusé(es) : M. Benoît MEILHAC, M. Willy BONFY, Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT a donné procuration à Mme Marie Claude POTTIER, Mme Florence CHEVASSON a donné procuration à M. Dominique JOBARD, Mme Virginie THIVENT a donné procuration à Mme Sophie DUMONTEL, Mme Laure SEYDOUX a donné procuration à M. Loïc COLTEL.

Absent(s) : Néant.

Secrétaire de séance : Mme Corinne MERLIN.

Objet : 2025/2401/005 – *Demande de fonds de concours « aide au développement local » pour la réalisation de travaux dans les salles communales.*

Monsieur le Maire rappelle les travaux dans les bâtiments communaux nécessaires au maintien des services à la population, à savoir : travaux de rafraîchissement et reprise de l'électricité pour les différentes salles de réunions mises à disposition des associations. Les travaux concernent également la reprise d'infiltrations dans la toiture et pose d'une VMC pour la salle sur le Fil et la mise en accessibilité de la salle « Colline de Montceau ».

Le coût global prévisionnel HT du projet est de 74 000 € HT.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande de subvention à Mâconnais Beaujolais Agglomération au titre du fonds de concours « aide au développement local » 2020/2026.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à :

- A solliciter une demande de subvention auprès de Mâconnais Beaujolais Agglomération (fonds de concours aide au développement local) d'un montant de 15 000.00 € ;
- A signer la demande de subvention et les pièces du dossier ;
- A signer la convention afférente ;
- A signer tout acte et document afférent à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.



Pour copie certifiée conforme
Le 30 janvier 2025,
Le Maire, Robert LUQUET

